

PRÉPARATION INITIALE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE B0, H0, H0V

Pour non électricien ou personnel ne réalisant pas d'opérations d'ordre électrique

Public

Pour non électricien ou personnel ne réalisant pas de travaux d'ordre électrique.

Cette formation réglementaire s'adresse à toute personne devant diriger ou réaliser des travaux d'ordre non électrique dans un local réservé aux électriciens (peinture, nettoyage, maçonnerie...) ou dans un environnement électrique (travaux BTP à proximité de lignes électriques aériennes ou enterrées, dans des postes de transformation) : peintres, agents d'entretien ou de nettoyage,

Pré requis

Aucun.

Objectifs

Diriger et ou réaliser des travaux d'ordre non électrique en toute sécurité, conformément à la NF C 18-510.

Maîtriser l'analyse de risque globale et sur place pour les dangers du courant électrique et autres.

Acquérir un savoir faire et un savoir être pour réaliser les opérations en sécurité.

Être capable ou demander de mettre en œuvre les bons moyens de prévention et de protection lors de travaux d'ordre non électrique dans l'environnement électrique.

Cette formation permet à l'employeur de délivrer à ses salariés une habilitation électrique en fonction des tâches confiées.

Modalités, Méthodes et moyens pédagogiques

Exposé et discussions étayées de nombreux exemples concrets.

Mises en application pratiques.

Contrôle des connaissances théorique et pratique

Remise d'un document écrit regroupant les divers thèmes à chaque stagiaire.

Formateur : Pierre Grzesica.

Diplômes : CAP, BEP, BAC, BTS électrotechnique.

Expérience professionnelle : 10 ans d'industrie, 15 ans de formation, partenaire Training Institute (Schneider Electric France) pour les formations suivantes : SENE, SEBS, SEBT, SELAB, SEHT...

Participation à l'enquête publique de la NF C 18-510 (commission U21).

Suivi, évaluation et sanction de la formation :

Positionnement par QCM d'entrée de formation (HEPPFv2019).

Réalisation de tâches pratiques selon les symboles d'habilitation nécessaires d'après la NF C 18-510 (annexe D, référentiels des savoirs, formation initiale et recyclage).

Evaluation de fin de stage théorique et pratique.

Remise d'une attestation de fin de stage avec le niveau d'habilitation préconisé.

Durée : 1,5 jour soit 10,5 heures

Modalités d'organisation

Nombre de stagiaires maxi 12 personnes (d'après la NF C 18-510), 8 recommandées.

La formation est réalisée en continu et dispensée en présentiel.

Programme

PARTIE THEORIQUE

Première journée

- > Introduction : Pourquoi prévenir le risque électrique ? Statistiques des accidents en France. Le but de la formation à la Sécurité. Qui doit-on habilitier ? La loi 91-1414 du 31 décembre 1991. Evolution et obligations. Répartitions des causes d'accidents.
- > La réglementation :
 - Le code du travail.
 - Le code pénal.



- La jurisprudence.
- Le contenu de la NF C 18-510.
- Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010.
- Différences réglementaires entre les ouvrages et les installations.
- > Notion de base en électricité : Tension, Intensité, Résistance, Puissance.
- > Les effets du courant électrique au travers du corps humain.
- > Les formes du risque électrique et les effets.
- > Exemples des principaux risques.
- > Comment se protéger du courant électrique.

- > **Etude de l'UTE C 18-510 d'après la norme NF C 18-510**
- Définition de l'habilitation électrique.
- Les domaines de tension.
- L'environnement électrique :
 - Les zones de voisinage basse, haute tension et leurs délimitations (en champ libre, dans un local, ...DLVS, DLVR, DMA...).
 - Ouverture d'une enveloppe électrique.
 - Opérations dans la DLAP.
 - Exemples d'environnement électrique et délimitations.
- Responsabilités et décisions
- Les symboles d'habilitation électrique : codifications, limites, inclusions, titres, modalités, recyclage.

Deuxième journée

- L'analyse des risques.
- Les équipements de protection collectifs et individuels.
- La conduite à tenir en cas d'incendie.
- La conduite à tenir en cas d'accident.
- Accès dans les locaux haute tension.
- Documents d'usage : autorisations de travail, analyse de risque, certificats pour tiers, permis de feux ...
- Carnets de prescriptions de sécurité contre reçu.

PARTIE PRATIQUE

- > Réalisation de tâches pratiques selon les symboles d'habilitation nécessaires.
- > Evaluation de fin de stage théorique et pratique.

Les candidatures en situation de handicap seront étudiées notamment en ce qui concerne la compatibilité avec le contenu de formation proposé.